

*Ministère délégué chargé des Personnes Handicapées
et de la Lutte contre l'Exclusion*

La Ministre

CAB-VM-AM

Paris, le 25 SEP. 2013

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Fruit d'un intense travail de consultation et de coopération, j'ai le plaisir de vous adresser le relevé de décisions du Comité interministériel du handicap (CIH) qui s'est tenu cet après-midi sous l'égide du Premier ministre.

Je mesure à quel point le CIH était un moment très attendu par l'ensemble des personnes handicapées et leurs familles que vous représentez.

Les inégalités liées au handicap se manifestent dans la plupart des domaines ; il est donc essentiel d'agir partout. Pour relever ce *défi de l'égalité*, le gouvernement fait du handicap une des priorités de son action dans toutes ses dimensions : accessibilité, emploi, jeunesse, prévention, accompagnement médico-social, accès aux soins, gouvernance et mobilisation de la société civile.

Ce document acte des décisions, trace des perspectives et une feuille de route qui lie un grand nombre d'acteurs, sur tout le territoire.

L'enjeu désormais est d'impulser une nouvelle dynamique pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du CIH et c'est à nous tous, gouvernement, collectivités locales, associations, société civile, de les faire vivre et de les porter.

Pour favoriser la concertation et l'évaluation, la Secrétaire Générale du CIH, présentera au CNCPH l'état d'avancement de la feuille de route gouvernementale.

Je souhaite vivement que des moments d'échanges viennent ponctuer la mise en œuvre des mesures, jusqu'au point d'étape que constitue la Conférence nationale du handicap de 2014.

Je sais pouvoir compter sur votre vigilance, tout comme vous pouvez compter sur mon engagement, pour faire avancer l'égalité républicaine et l'inclusion des personnes handicapées dans le droit commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.



Marie-Arlette CARLOTTI